

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 30 septembre 2025****date de la convocation : 23 Septembre 2025****nombre de membres réglementaires : 17**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre 2025, à 16h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bagnols-sur-Cèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du CCAS de Bagnols-sur-Cèze, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire, Président du CCAS.

Administrateurs Présents : Michèle FOND-THURIAL, Denise LOCATELLI, Jean-Yves GUILLAUME, Bernard BAQUET, Yolaine PELADAN, Christine MUCCIO, Lucette TALON

Administrateurs excusés : Mr CHAPELET donne procuration à Me MUCCIO, Mr APOTHELOZ donne procuration à Michèle FOND THURIAL, Mr RIEU donne procuration à Me PELADAN, Mr CHARRAY donne procuration à Me TALON, Mr BAUME, Mr MASSE, Mr VINCENT

Administrateurs absents : Me MARQUES-ROUX, Mr NASS, Mr MORELLI

Présents à titre consultatif : Madame Nathalie LEDOUX, Directrice du pôle de la cohésion Educative, Sociale et Sportive, Madame Nadège BLANC, Cheffe de service Solidarités, Madame Céline CAVAILLÈ, directrice de l'EHPAD des Coquelicots

Les membres du Conseil d'administration ont été désignés par :

- le procès-verbal de l'élection en Conseil municipal du 3 juillet 2020, désignant le Maire et les adjoints,
- la délibération du Conseil Municipal n°2023-01-05 du 11 janvier 2023 portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociales,
- l'arrêté municipal n° 2020-11-713 du 13 novembre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociales,

Délibération n°3/ 30-09-2025**Rapporteur : Michèle FOND-THURIAL****Objet : CCAS- Rachat de véhicule par la société Alcopa**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2112-1 et L.2121-21

Considérant que certains véhicules et accessoires ne correspondent plus aux besoins et se trouvent économiquement irréparables et doivent être immobilisés ou réformés

Considérant l'offre de rachat de véhicules formulée par la société ALCOPA, dont le siège est situé 13 rue Madelaine Michelis à Neuilly-sur-Seine (92200)

Le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver la cession des véhicules suivant à la société ALCOPA :
- Le Renault Kangoo immatriculé 949 ZG 30 pour un montant de 700€
- Le Peugeot Expert immatriculé 8315 XF 30 pour un montant de 200€

- D'autoriser le Président du CCAS à signer les certificats de cession des véhicules
- D'autoriser le Président du CCAS à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ces biens

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour expédition conforme le 30 septembre 2025

La Vice-Présidente du CCAS

Michèle FOND-THURIAL


